

RECOMMANDATIONS DE *MONTRÉAL POUR TOUS* DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION BUDGET ET ADMINISTRATION SUR LE PTI 2016-2018 :

- Nous saluons la mise en place, à partir de 2015, d'un système informatique de gestion par activités (Service de performance organisationnelle, Indicateurs de gestion par activités, 16-4204-018, p.38), qui permettra d'identifier plus précisément les coûts associés aux principales activités municipales et la poursuite de la refonte du système budgétaire (Service des finances, Système budgétaire, 16-4204-030, p. 50) qui devra, nous l'espérons, faciliter le pilotage et la mesure de la performance des projets et services. Il nous apparaît important que le modèle du coût de revient fasse partie intégrante de l'ensemble du processus budgétaire.

- Nous saluons l'annonce de la publication, à partir d'avril 2016, d'une reddition de comptes du PTI 2015. Comme la reddition de comptes du budget 2014 publiée au printemps 2015, ces documents sont une belle preuve de transparence effective et aident les efforts des citoyens et contribuables qui cherchent à mieux comprendre l'administration et les finances de la Ville. Nous suggérons vivement à la STM de publier de telles redditions de comptes.

- À la lumière des constats émis par l'Inspecteur général sur les "incongruités" de la soumission et les défaillances d'exécution et de surveillance d'un contrat octroyé à Demix Construction dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) à Montréal-Nord, qui ont mené à la suspension de ce contrat et qui ont mis en cause SNC Lavalin dans sa capacité, comme surveillant des travaux, à défendre les intérêts de la Ville, nous réitérons nos recommandations précédentes (2014) à savoir:

- que le programme complémentaire de planage-revêtement fasse l'objet d'un bilan particulier quand aux sites de son application et quand à l'atteinte des résultats qualitatifs attendus, de façon à ce que nous soyons rassurés quand à la réelle finalité de ce programme.

- bien que nous reconnaissons l'augmentation marquée de nombreuses mesures de contrôle, telles que présentées verbalement entre autres par M. Perez, que l'administration fasse un rapport annuel des mesures qui sont prises pour renforcer les contrôles et assurer le maintien de l'expertise interne et de la capacité de réalisation dans des secteurs névralgiques tels que :

- l'octroi de contrats de construction
- l'octroi de contrats de biens et services
- l'achat et vente de propriété
- la gestion des ressources humaines
- le zonage municipal et l'émission de permis de construction
- l'expropriation
- les subventions

Et en matière de réalisation des travaux:

- la conception et la planification de projet
- l'estimation et contrôle des coûts (dont celui des changements apportés aux projets)
- la surveillance de travaux

Ceci pour contrer la fraude, la collusion, la corruption et le favoritisme, tel que le suggère l'Association des cadres municipaux de Montréal dans son mémoire déposé à la commission Charbonneau.

- AUTRES RECOMMANDATIONS 2014 QUE NOUS RÉITÉRONS EN 2015:

- Que les membres de la Commission appuient formellement la demande que nous avons adressée à l'Administration à l'effet que l'article 15 du "Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal" soit modifié pour que des documents complexes comme le PTI soient délivrés 14 jours avant la tenue de l'assemblée pertinente de la dite-commission, ainsi que des résumés de l'essentiel de la présentation de chaque service.

- Bien que nous reconnaissons l'augmentation marquée des informations fournies tant au plan quantitatif que qualitatif, qu'on fasse état de la performance du programme triennal d'immobilisation par la méthode de la valeur acquise, en incluant notamment les coefficients d'efficacité ("Schedule performance index") et d'efficience ("Cost performance index") aux fiches des projets et programmes.

- Que les précieuses fiches de projets comprennent un nombre beaucoup moins élevé de projets avec la classe « D », surtout pour les projets qui n'en sont pas à leur premier estimé. De plus, que les études de faisabilité soient améliorées en utilisant par exemple des bases de comparaison, comme les estimés paramétriques utilisées par d'autres administrations telles Hydro-Québec ou autre.

- Que les arrondissements soient tenus à la présentation et à la même reddition de compte par fiche de projet/programme que les services centraux.

NOUVELLE PROPOSITION :

- Que les PTI et budget 2017 incluent la vision d'avenir de la Ville de Montréal en 2040, avec une partie sur la place du citoyen, incluant les citoyens à faibles revenus ou à revenus moyens, sur les principaux effets des changements climatiques, sur l'importance de développer les transports actifs et de limiter la place de l'auto individuelle au centre-ville. Une telle vision devrait modifier entre autres choses, l'approche, le montant et le pourcentage des dépenses consacrées aux infrastructures routières.

Un tel document pourrait s'inspirer de celui déjà existant de la Ville de Calgary.